

Exercices pour les cadres			
Date	Heure	Thème	Lieu
Lundi 07.02.22	19h00-21h30	Formation sur la connaissance des lieux	Court
Lundi 21.02.22	19h00-21h30	Formation sur ascenseur électrique et hydraulique.	Court
Lundi 07.03.22	19h00-21h30	Formation sur véhicule à courant alternatif	Court
Lundi 21.03.22	19h00-21h30	Formation sur les installations panneau solaire	Court

Exercices pour l'ensemble du corps			
Date	Heure	Thème	Lieu
Lundi 04.04.22	19h00-21h30	Service des tuyaux / Entraînement aux lances	Court
Lundi 25.04.22	19h00-21h30	Sauvetage échelle / Retenue sécurité antichute	Court
Lundi 09.05.22	19h00-21h30	FTP / MP Drill à l'engin	Court
Lundi 23.05.22	19h00-21h30	Exercice d'engagement	Court
Lundi 13.06.22	19h00-21h30	Hydrocarbure sur route et eau	Court
Lundi 15.08.22	19h00-21h30	Événements dus aux éléments naturels	Court
Lundi 29.08.22	19h00-21h30	Exercice d'engagement	Court
Lundi 26.09.22	19h00-21h30	Exercice pionnier	Court
Lundi 17.10.22	19h00-21h30	Exercice d'engagement	Court
Lundi 31.10.22	19h00-21h30	Accidents de travail	Court

Exercices pour porteurs d'appareils protection respiratoire			
Date	Heure	Thème	Lieu
Lundi 17.01.22	19h00-21h30	Ventilation tactique / Caméra thermique	Court
Samedi 23.04.22	06h30-13h30	Entraînement au feu réel	St-Imier
Lundi 27.06.22	19h00-21h30	Sauvetage urgence PR (RIT)	Court
Samedi 27.08.22	09h00-12h00	Test Physique PR	Court
Samedi 17.09.22	06h30-13h30	Entraînement au feu réel	Tramelan
Lundi 28.11.22	19h00-21h30	Exercice d'engagement	Court

Exercices de rattrapage			
Date	Heure	Thème	Lieu
Samedi 19.11.22	08h00-12h00	Exercice de rattrapage	Court

Rapport de fin d'année			
Date	Heure	Thème	Lieu
Vendredi 11.11.22	19h00	Rapport de fin d'année et souper	A définir

Durée des exercices : La fréquentation de tous les exercices est obligatoire. Sauf cas particuliers, les exercices se terminent à **21h30**

Entrée en service : Les chargés de leçons entreront en service 15 minutes avant l'heure indiquée sur le programme, au hangar pour le rapport de détail.

Cadres : Les chefs d'interventions et les chefs de groupe constituent les cadres.

Excuses : Les motifs réputés valables sont énumérés à l'article 11 chiffre 3 du Règlement du corps des sapeurs-pompiers CSP Montoz de la Commune de Court.

Les excuses motivées doivent parvenir par écrit au commandant dans les **5 jours** suivant l'exercice. Cependant, pour des questions d'organisation merci de l'annoncer avant l'exercice.

Les SMS ne sont pas pris en compte.

Passé ce délai, les excuses ne pourront plus être prises en considération.

Les absences :

- Pour cause de maladie ou d'accident seront accompagnées d'un certificat médicale.
- Pour maladie grave, un accident ou un décès dans la famille
- Pour une grossesse et congé maternité légale
- Pour une absence justifiée (le service militaire, les travaux d'intérêt public, protection civile, absence pour raisons professionnelles ou pour cause de vacances).
- Pour cause de service militaire seront accompagnées d'une copie de l'ordre de marche.
- Pour d'autres motifs importants (exercice d'une fonction publique travail en équipe et heures supplémentaires par l'employeur, cas d'urgence de toute nature).

Les arrivées tardives aux exercices (restant exceptionnelles) doivent être annoncées au commandant pour éviter une mise à l'amende.

Amendes : En cas d'absence non justifiée, le montant de l'amende est fixé à

- a) Frs 20.- première absence
- b) Frs 40.- deuxième absences
- c) Frs 60.- troisième absences
- d) Frs 80.- quatrième absences

Par absence supplémentaire, l'amende est majorée de Frs 25.-

Départ : Les personnes qui quittent la localité doivent annoncer leur départ par écrit au Commandant. L'équipement personnel doit être restitué.

L'Etat major